Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 4e/17706
Séance du - 8 SEP. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 SEP. 2006

AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACQUISITION FONCIERE POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23/6/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Conseil Général n° 99/IV – 407/I du 19 novembre 1999 relatif à la politique départementale de l'habitat,

VU le rapport du Conseil Général n° 2006/I – 4è/02 du 08 décembre 2005 sur l'Insertion, le Logement et l'Autonomie,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les subventions d'aide à l'acquisition foncière pour la réalisation de logements aidés, telles que présentées dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de 1.384.718 €.

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 SEP. 2006

- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur les chapitres ci-après :

  - ✓ Chapitre 204 – Nature 20417, pour les acquisitions foncières par les OPAC,
  - ✓ Chapitre 204 – Nature 2042, pour les acquisitions foncières par les SA d'HLM,
  - ✓ Chapitre 204 – Nature 20414, pour les acquisitions foncières à maîtrise d'ouvrage communale.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 12 SEP. 2006
Publication 15 SEP. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté :

..... Voix contre

..... Abstentions